La Vouivre du Jura

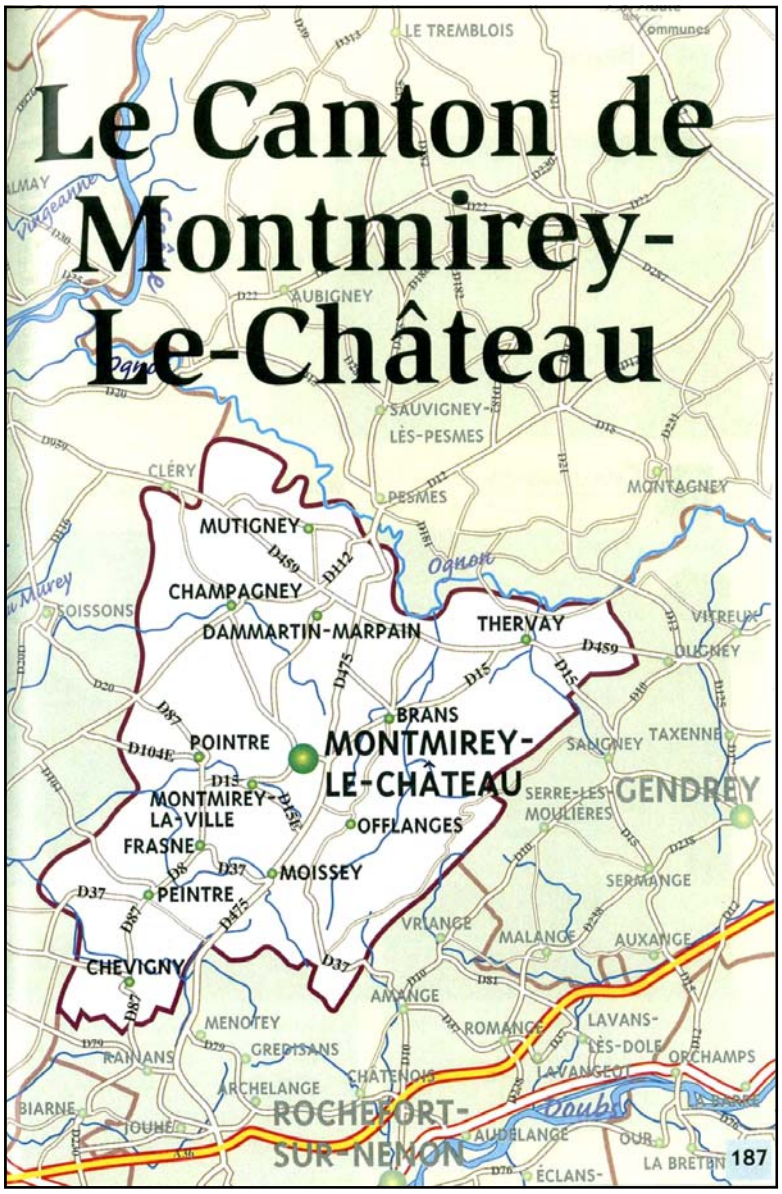

Bulletin de

L'Association Généalogique de Relevés et de Recherches

Siège Social Mairie de Champdivers
et Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS
http: //www.agrr.asso..fr/
E-mail : r.dubief@worldonline.fr
Association : de type loi 1901

Dépôt légal : décembre 2008

ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE RELEVES ET DE RECHERCHES

Année 2007

Composition du Conseil d'Administration

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté – 25000 BESANCON
Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe – 21310 MIREBEAU - r.dubief@worldonline.fr
Secrétaire : Sandrine PATENAT – 3 Chemin du Sept – 39120 LE DESCHAUX

Vice- président : Gabriel ROBERT - 9 Rue du Bois - 39410 SAINT-AUBIN - gabriel.robert3@wanadoo.fr
Trésorier adjoint : Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue – 39500 CHAMPDIVERS - olivier.meugin@worldonline.fr
Secrétaire adjointe : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo – 39100 FOUCHERANS - mglantz@free.fr

Membres : Véronique GUERAUD – Rue Anne de Saulx – 39120 BALAISEAUX
Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS
Rémi GROS - 8, Rue du Général Leclerc – 39120 CHAUSSIN
Claude MARTIN – 11, Avenue de la Côte d'Or – 39100 DOLE
Henri PRUDENT - Place des Tilleuls – 39100 FOUCHERANS
Jacky TRIDARD – 6 – Rue du Bief – 39100 SAMPANS

Y Y Y Y Y

Répartitions des responsabilités

Secrétariat général : Sandrine PATENAT
Informatique : Robert DUBIEF
Transcriptions et répartitions du travail: Monique GLANTZMANN
Commandes : Pour les éditions papier : le secrétariat, puis Marcel GLANTZMANN et Gabriel ROBERT, faisant les reproductions, est chargé de toutes les expéditions
Pour les éditions informatisées : Robert DUBIEF et Jacky TRIDARD
R*elations avec les autorités et les municipalités* : Marcel GLANTZMANN
Manifestations : Exposition : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question
Composition des panneaux : Monique GLANTZMANN
La Vouivre du Jura : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT, Claude MARTIN

Nos activités

* *20 et 21 septembre 2008 – pour les journées du patrimoine, remise des éditions et expositions et conférences à MONTMIREY-LE-CHÂTEAU sur son patrimoine*

* *7 mars 2009 – Assemblée Générale à TASSENIERES, avec remise des éditions des registres paroissiaux et d'état-civil à la municipalité, et une exposition avec la participation des habitants*

Courant 2009 – Editions d'ANNOIRE, de l'ETOILE et de MIGNOVILLARD et ses communes satellites

N.D.L.D : les articles publiés dans ce bulletin n'expriment que les opinions de leurs auteurs. Ils ne sauraient en aucun cas engager le responsabilité de la Rédaction et de l'A.G.R.R..

Le mot du Président

Nous arrivons à la fin d'une année charnière pour notre société, comme pour notre association.
Depuis notre création en février 1996, le nombre des adhérents a toujours été constant. Malheureusement parmi les adhérents, les personnes actives et s'impliquant dans les taches courantes de l'A.G.R.R. se font plus rares au fil des ans.
Ce souci récurent dans le monde associatif, est critique pour nous aujourd'hui.
J'en appelle, une nouvelle fois à vous, pour continuer et maintenir le fonctionnent de l'A.G.R.R.

Nous recherchons surtout des personnes pour faire des corrections avant éditions, ces personnes se doivent d'être méticuleuses et minutieuses.

Malgré tout, je vous souhaite, avec un peu d'avance, une année 2009 pleine de joies, de santé, de satisfactions et de bonheurs.

Je souhaite également pour l'A.G.R.R. une longue et paisible vie associative, pleine de bénévoles impliqués dans notre fonctionnement.

Votre président
François-Xavier MANZANO

A vous tous qui ……..

* changez de domicile ou d'adresse Internet, nous vous demandons de bien vouloir informer le plus tôt possible. Ces changements au secrétariat.

* Souhaitez faire paraître des articles ou informations dans la Vouivre, faites passer vos documents au secrétariat.

* Effectuez une partie des transcriptions, tenez-nous au courant de l'avancée de vos travaux au moins une fois par trimestre, cela nous permettra de mieux suivre et d'informer l'ensemble de l'association.

* Souhaitez organiser une exposition dans une commune, transmettez nous votre demande.

Le Secrétariat

Dépouillement

Informé des retrouvailles d'un ancien Registre Paroissial de Petit-Noir, berceau d'une partie de ma famille, je me suis porté volontaire pour participer au dépouillement dudit registre.

Dire que ce fut facile serait inexact.

Pourtant habitué à consulter ponctuellement d'autres R.P. à la recherche de patronymes connus, il me fallait cette fois-ci assimiler des actes en comportant des patronymes qui m'étaient totalement inconnus. A plusieurs reprises je me suis senti découragé et près d'arrêter cette expérience. Il m'était pourtant difficile de décevoir ceux qui m'avaient fait confiance, en m'envoyant les nombreuses photocopies du début dudit R.P.

Trois fois j'ai tout annulé, pour reprendre une 4ème fois, une par une lesdites photocopies jusqu'apparaisse un acte me tenant particulièrement à cœur. Il m'a redonné le coup de fouet salutaire. A maintes reprises j'ai été amené à faire marche arrière pour comparer des majuscules, des terminaisons de noms, etc.. jusqu'à me faire un petit lexique. J'ai alors eu l'impression que le virus des recherches généalogiques dont nous sommes tous atteints se faisait supplanter par celui du dépouillement me faisant découvrir plus profondément le 17ème siècle.

De nouveaux dépouilleurs s'étant manifestés pour Petit-Noir, il m'a été demandé de «saisir» les relevés, plutôt que de les établir, ce en quoi, je le reconnais, je suis plus à l'aise. Cette dernière opération m'a permis de trouver 26 actes directement attachés à ma famille, un succès !

Je m'estime amplement récompensé, ce qui m'incite à vous encourager à votre tour, si vous ne pouvez vous déplacer physiquement aux archives, notre association pourra peut-être vous faire parvenir des photocopies des pages du R.P. de la paroisse dans laquelle vous ciblez vos recherches, et chez vous, à votre rythme vous participerez au rayonnement de notre groupement ainsi qu'à la protection de nos chères archives, pour le grand plaisir de nous tous, puisque vous augmenterez notre bibliothèque.

Je vous souhaite donc bon courage.

André LEBLOND A.G.R.R n°13

Dans les registres

AMANGE

Lors du relevé des mariages, il a été trouvé, en 1792, deux actes dont la rédaction n'est pas aussi impersonnelle que ce que l'on trouve habituellement en cette période.

> « Les futurs époux déclarent se prendre l'un et l'autre pour époux et épouse, vivre ensemble dans l'union parfaite avec l'accord qui fait le bonheur nuptial et la santé conjugale ».

> « Les futurs époux déclarent se prendre l'un et l'autre pour époux et vivre ensemble dans une union parfaite qui fait le bonheur inestimable de la société conjugale ».

Le temps en France, en 1709

PARCEY – 1709 – RP

« Cette année est une des plus remarquables qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. Le froid qu'il fit dans les mois de janvier, février et mars fut si violent qu'il gela tous les grains semés en automne, non seulement dans ce pays, mais encore dans toute la France. Il n'y eut seulement d'exception que les terres des montagnes qui étaient couvertes de neige. Les vignes furent toutes perdues, et on a eu peine en plusieurs endroits de faire assez de vin pour dire la messe. Les noyers furent traités de la même façon et la plus grande partie des arbres fruitiers. Toutes ces calamités ont causé ces misères inconcevables. Dieu rende meilleure l'année suivante.
Ajoutez à ces malheurs la guerre qui est allumée dans tous les endroits de l'Europe qui achève de désoler les pauvres peuples et qui selon toute apparence sera bientôt suivie de la peste comme on en peut conjoncturer par les maladies qui commencent à régner par tout le Royaume. Dieu aie pitié de nous et nous donne la patience de recevoir tous ces maux ».

Médailleur

ORCHAMPS – Baptême du 19/07/1786 – le père est « médailleur »

Le premier document français où il soit fait mention de médailles est l'inventaire des joyaux de Jean, duc de Berry, frère de Charles V. En 1451 et années suivantes, Charles VII fit frapper plusieurs médailles commémoratives de l'expulsion des anglais ; ce sont les premières pièces, d'une date certaine, que l'on puisse considérer comme indiscutablement françaises. La plus ancienne dont les auteurs soient connus est celle qui reproduit les bustes de Charles VIII et d'Anne de Bretagne et qui a été frappée à Lyon en 1494.

Les médailleurs ne furent jamais constitués en communauté. On remarque surtout parmi eux des orfèvres, des tailleurs de monnaies, des graveurs de sceaux, des graveurs sur métaux.

Dictionnaire historique des arts, métiers et professions
Exercés à Paris depuis le XIII° siècle
Bibliothèque des Arts, Sciences et des Techniques

Quelques jugements entre 1792 et l'An 11

prononcés par la Cour d'Assises du Jura

BEVALET Claude Etienne né le 16/8/1761 à Pontarlier 25, préposé des douanes à Morbier.
Condamné à mort le 22 nivose an 11 pour l'assassinat de Joseph Alexis BOURGEOIS cavalier au 9ème régiment de cavalerie et de Jacques Alexis REVERCHON de Morbier, dans l'auberge de Jean Baptiste JOBEY à Morbier.
Jugé avec son complice LAINE François en fuite.

BOLARD Jeanne de Salins, 38 ans.
Condamnée à 20 ans de réclusion dans une maison de force le 23 prairial an 11 pour avoir procuré des breuvages à des femmes enceintes et provoqué leur avortement, notamment de JANET Thérèse fille à gages qui est décédée.

BRENOT Anne de St Aubin, 16 ans, domiciliée chez le citoyen GUILLIER à Dole.
Condamnée à 10 ans de réclusion le 18 floréal an 11 pour vols.

BUSSOD François de Loisia, 23 ans, fils de Maurice.
Condamné à 14 ans de fers le 15 frimaire an 11 pour vols.

CLERC Paul de Civriat, maire de la commune.
Condamné à 12 ans de fers le 21 ventose an 11 pour faux et usage de faux.

CURRELIER Louis de Chamole.
Condamné à 8 mois de prison le 16 juin 1792 pour avoir « lâché » un coup de pistolet sur JACQUIN Hyppolite.

GELLION François du Villey.
Condamné à 3 mois de prison le 15 juillet 1792 pour avoir blessé d'un coup de sabre le nommé BORNEL du Villey.

GROS Benoit de St Marcel-les-Châlon 71.
Condamné à 4 ans de détention le 15 juin 1792 pour vol d'un portefeuille

JEANNIN Joseph dit Ducret des Rippes d'Arthénas, 33 ans, cordonnier.
Condamné à mort le 18 ventose an 11 pour l'empoisonnement et la mort violente de son beau-père VAILLAT François. Ses complices jugés séparément : sa belle-mère SUDAN Catherine (avec laquelle il entretenait une liaison) son épouse VAILLAT Anne, sa belle sœur VAILLAT Catherine épouse de JACQUIER François.

LAINE François né le 27/1/175 à Lomont 70, préposé des douanes à Morbier.
Condamné à mort le 22 nivose an 11 par contumace (voir BEVALET Claude Etienne).

LANCON Antide du Pont de Lizon.
Condamné à 4 ans de fers le 15 mars 1792 pour production de fausses quittances.

LEBEAU Guillaume de Salins, chapelier.
Condamné à 12 ans de fer le 15 messidor an 11 pour vols.

MEILLEUR Gabrielle de Salins, domestique.
Condamnée à 10 ans de réclusion le 15 ventose an 11 pour vols, dans le 10ème triage de la forêt de Chaux. Esperait la revendre le 24 juin à la foire de Tassenières

MICHAUD Sébastien de St Vit 25, 19 ans.
Condamné à 8 ans de fers le 18 nivose an 11 pour vols dans la maison de Nicolas RAYMOND chez lequel il était domestique. Etait sorti de la maison de correction de Bellevaux le 28 fructidor an 10.

MURATOR Jean Baptiste de Sardaigne, 19 ans, boulanger domicilié à Rome.
Condamné à mort le 21 prairial an 11 pour l'assassinat de Joseph DUBOZ de Chilly.

PERRAUD Marie de Cuisery 71.
Condamnée à 4 ans de détention pour vol d'une paire de chaussures à la foire de Sellières.

PERRIN Jeanne Marie de Montrevel.
Condamnée à mort le 15 mai 1792 pour infanticide. A accouché le 08 mars dans la maison de son père après avoir fait une déclaration de grossesse le 08 février devant le maire PERRIN. Aura la tête tranchée sur la place publique d'Orgelet.

PETIT Antoine de Colonne, volontaire aux armées.
Condamné à 20 ans de fers le 24 nivose an 11 pour homicide ayant entrainé la mort de Jean Antoine MARIAUX garde de la forêt nationale d'aval, domicilié au Chateley, époux de Jeanne JALIER

PICOT Claude Adrien du Grand Abergement, domicilié à Mathenay.
Condamné à 10 ans de fers le 17 nivose an 11 pour vols avec effraction.

RAVIER Jean Baptiste de Lons-le-Saunier, sabotier.
Condamné à 4 ans de prison le 18 nivose 11 pour vols chez Hugues BRANGEAT de Rosay.

REMOND Jean François de Lons-le-Saunier.
Condamné à 8 ans de fers le 15 juin 1792 pour vol chez la demoiselle FRETIN marchande limonadière à Lons.

ROLET Pierre de Cramans, fils de Charles.
Condamné à 4 ans de détention le 15 juillet 1792 pour avoir maltraité le nommé Marc ABBE de Cramans.
Est déchu du titre de citoyen français.

Références : cotes Up 1132 et Up 1133 aux AD

Complément : jugement de la cour d'Assises du Doubs du 20 octobre 1811.

ROBELEY Jeanne Françoise des Essards Condey, 36 ans, fileuse de laine à Liesle 25. –
Condamnée à 6 ans de réclusion pour vol d'une vache appartenant à GRY François de Fourg (25) dans le 10ème triage de la forêt de Chaux, esperait la revendre le 24 juin à la foire de Tassenières.

Transmis par Michel LANAUD

Garde - marteau

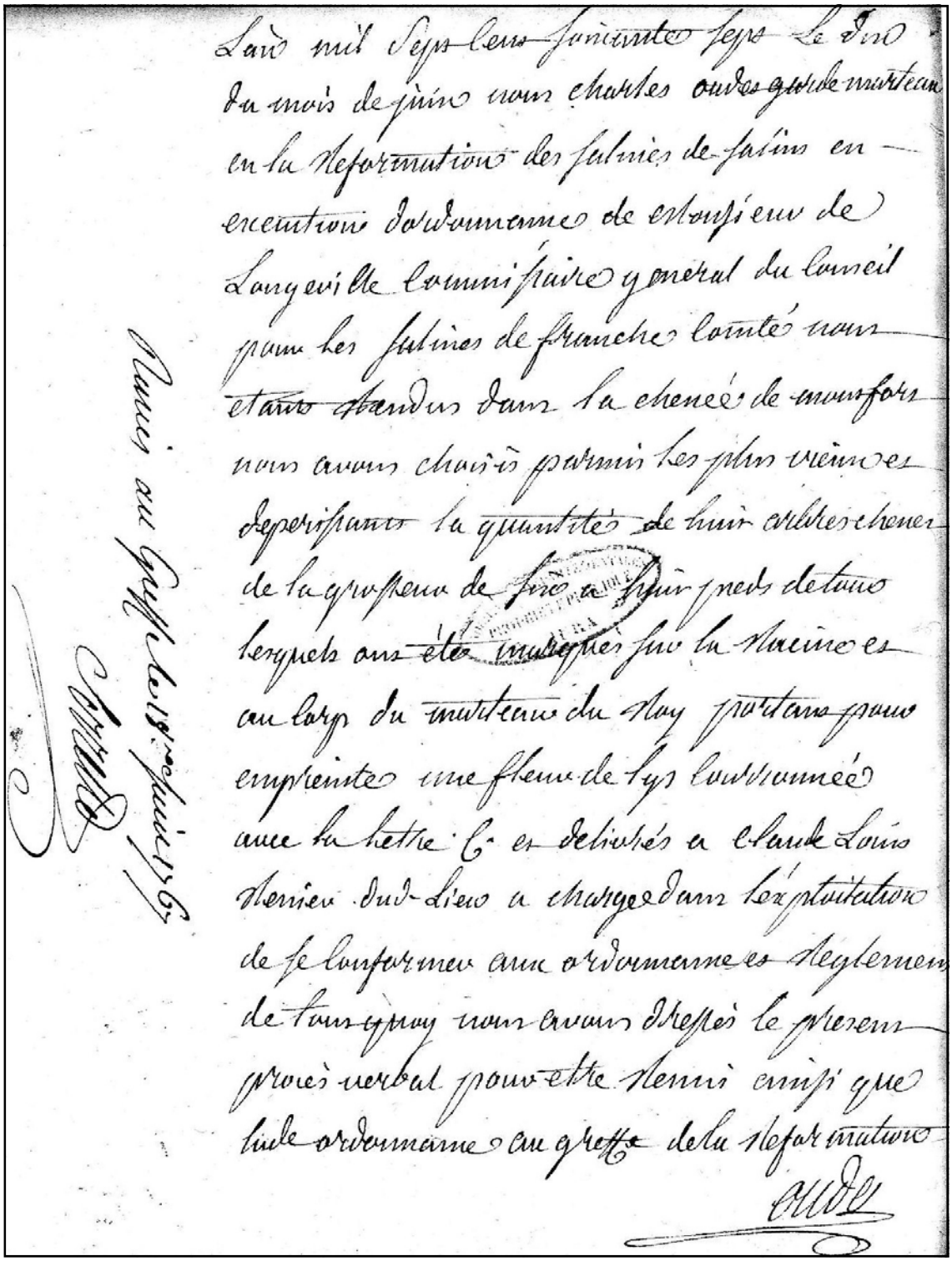

Un garde-marteau est une fonction créée en 1583, par Henri III. C'est un officier de la maîtrise des Eaux et Forets qui était chargé de garder le marteau qui servait à marquer les arbres qui doivent abattus et vendus dans les forêts du Roi.

Canton de Montmirey-le-Château

Ce canton, qui a 6.658 habitants, est composé de dix neuf communes.

Brans	511	Montrambert	46
Champagney	364	Mutigney	351
Champagnolot	88	Nilieu	115
Chassey	210	Offlanges	558
Chevigny	540	Peintre	349
Dammartin	184	Pointre	220
Frasnes	308	Thervay	837
Marpain	145	La Tuilerie	90
Moissey	875	Montmirey-Le-Château	451
Montmirey-La-Ville	416		

Ce canton, environné en partie par les forêts d'Auxonne et de Flammerans, touchant au nord le département de la Haute-Saône, et à l'ouest celui de la Cote d'Or, produit assez de blé pour en envoyer dans ce dernier pays, en exporter en Helvétie et sur la rive droite du Rhin ; il possède de belles carrières de pierres à bâtir, et propres à faire des meules à moulin, presqu'égales à celles de Brie. Ces meules se tirent dans les bois de Moissey et de Frasnes. On y remarque les ruines des anciens châteaux de Chassey, de Montmirey et de Thervay.

Il a 2900 hectares 58 ares de bois, dont : 2366 hectares 38 ares de bois communaux ; 538 hectares 20 ares de bois appartenant à des particuliers, et 946 hectares 20 ares de vignes.

Guillaume de BRANS, chevalier, vivait en 1240.

Un Claude de CHASSEY, *Bourguignon, maître d'Hôtel de Marguerite d'Autriche*, traduisit en français, et dédia à cette princesse, un ouvrage du Président GATINIARA, concernant les droits de Charles V sur la Navarre, le Dauphiné, le Royaume d'Arles et le Duché de Milan.

On découvre à Dammartin, lorsqu'on y fouille, des tuiles romaines, des tombeaux et des vestiges d'anciens édifices.

Jean de MONTRAMBERT, écuyer, vivait en 1350.

Jean de THERVAY, écuyer, en 1349.

La seigneurie de Montmirey et le château de ce nom étaient de l'ancien domaine des Comtes de Bourgogne, et la résidence de ces Princes pendant une partie de l'année. Philippe, dit "de Rouvre" Duc et Comte de Bourgogne, donna cette terre à Amé de GENEVE ; Hugues de CHALONS en devint possesseur après son mariage avec Blanche de GENEVE, sœur d'Amé.
Montmirey obtint ses franchises et communes en 1323. Le Duc, Philippe-le-Hardi le réunit, en 1393. Il y avait dans cette terre un fief qui donna son nom à la Maison de MONTMIREY, connue dès le onzième siècle.

Annuaire du Jura

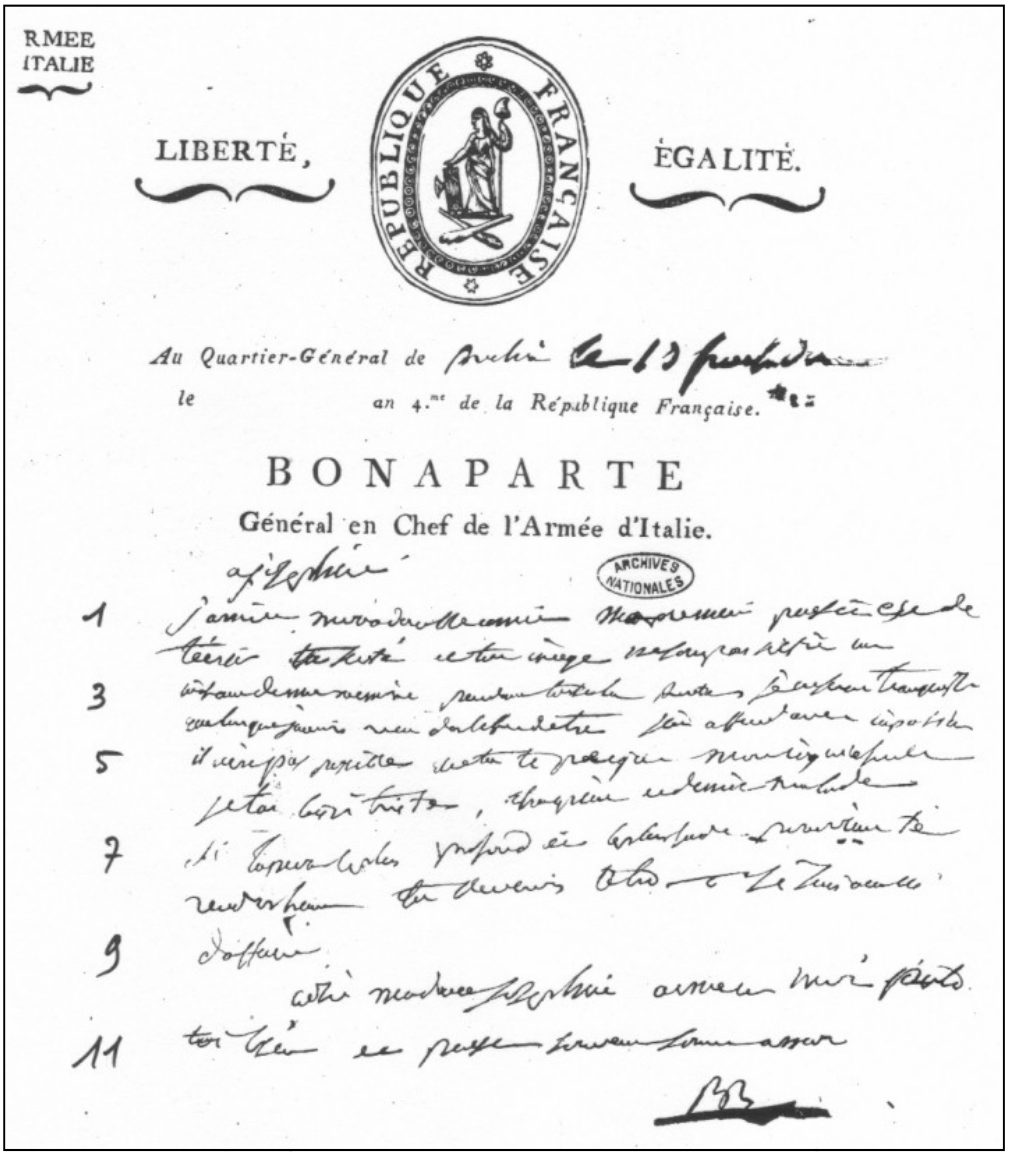
ARMEE
D'ITALIE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au Quartier-Général de Brechia le 13 fructidor
le an 4.me de la République Française.

BONAPARTE

Général en Chef de l'Armée d'Italie.

ARCHIVES NATIONALES

Lettre de Napoléon Bonaparte à Joséphine de Beauharnais
13 fructidor an IV (= 30 août 1796)

Au Quartier-Général de Brechia, le 13 fructidor.
A Joséphine
1. J'arrive mon adorable amie. Ma première pensée est de
2. t'écrir(e). Ta santé et ton image ne sont pas sortie un
3. instant de ma mémoire pendant toute la route, je ne serai tranquille
4. que lor(s)que j'aurais reçu des let(t)res de toi. J'en attend avec impatien(ce).
5. Il n'est pas possible que tu te peigne mon inquiétude.
6. Je t'ai laissé triste, chagrine et demie-malade.
7. Si l'amour le plus profond et le plus tendre pouvait te
8. rendre heur(euse), tu devrais l'être et je suis accablé
9. d'affaire.
10. Adieu ma souce Joséphine. Aimes moi, porte
11. toi bien et pense souvent, souvent, à moi.
BP (Bonarparte)

Foucherans : devis pour la reconstruction du presbytère

Le douzième jour du mois d'aoust mil sept cent huit sur environ les huit heures du matin sur le cimetière de l'Eglise de foucherans, pardevant moy françois finot notaire au bailliage de laperrière résidant à Saint Jean de Losne, expres mandé ont comparus en leurs personnes les habitants dudit foucherans sortant de la messe de paroisse dudit lieu,

scavoir Pierre Gillot et Nicolas Jacquerot eschevins ,Jean Rossigneux, Pierre Froivet, Jacques Gomet, Michel Jacques Bernard Pierre Charpiote, Claude Neyez ?, Edme Dille, Jacques Girardot, Ponce Meunier, Jean Robin, Jean Cornesse, Jean Bernard, Jean Garrot, Jean Jacqueret, Jacques Baudier, Jean Rossigneux Le jeune, Balthazard Mion, Pierre Gerreau, Claude Bernard, Claude Serrey, Guillaume Bernard, Guillaume Blanchard, Claude Rossigneux, Claude Mion, Georges Sauvageot, Bon Grangé, Jacques Bannelier, Balthazard Rossigneux, Claude Mion, Jacques Bannelier laisné, Gaspard Charpiot, Claude Monot, Claude Caillot, Claude Rossigneux l'aisné, Hugues et Estienne Charpiot, Claude Jacquerot, et Pierre Martelle,

qui fait toute la plus saine et meilleure partie des habitants, lesquels habitants tous d'une meme voix ont dit satisfaire à l'ordonnace de nos seigneurs les commisaires cyjoints ; ils ont fait venir le soubsigné notaire pour reconnaître en lestat qu'est la cure dudit foucherans qui a esté incendie l'année derniere, je me suis transporté dans la place de la cure dudit foucherans,

ayant reconnu quil faut bastir une maison de la longueur de cinquante cinq pied et de l'argeur trente pieds dans laquelle longueur et largeur y sera compris une grange, escurie aussi bien qu'une cour qui commence à faire audessus de la maison,

premierement j'ay dresse le present devis desdits batimens qui a esté reconnu par Pierre Logaron et François Harguenot et Barthélémi Chatenet Mtre masson du pays de Limoge qui ont reconnu quil faut faire une cour audessous de la maison ladite maison deux chambres de plein pied, une cheminée de pierre de taille avec trois fenestres qui seront aussi de pierre de taille, avec les pignons et cabinets essortir lesdites chambres et un plancher audessus des chambres tenant avec les couvertures de tuile et la grange joignant ladite maison et une escurie ensemble les Bois

lesdits François Arnault et consors ont estimés tous lesdits ouvrages de onze cent livres

a l'instant Barthélemi Chatenet a diminué l'ouvrage du presbytere a mil cinquante livres et

Antoine Robiet aussi Mtre masson a mis lesdits ouvrages à mille livres

tous lesdits encheres ayant esté publiées par trois dimanches consécutifs tant au prosne audit lieu qu'es villages circonvoisins suivant les certificats de proclamation qui en ont esté faite cydevant après les rabais de la delivrance desdits ouvrages luy ont esté fait par ladite sont moyennant quoy il travaillera incessament a la construction desdits batiments cy dessus spécifié et rendu dans la Saint Martin d'hyver prochaine lesdits batiments fait et par fait, la clef a la main pour quoy faire paye avec Robiet le soin de cinq cent livres pour les habitants dudit lieu dans la Saint Michel prochain et les autres cinq cents livres seront aussi payées par les habitants audit Robiet à la fin de l'ouvrage parachevé

De sujet assisté laquelle délivrance a esté faite en présence desdits habitants et de leur consentement avec Robiet qui se sont obligé de payer iceluy Robiet a proportion des ouvrages suivant qu'il est cy dessus spécifié tous lesquels habitants aussi bien que ledit Robiet entrepreneur des ouvrages m'ont requis acte que je leur ay donné et octroyé pour valoir et servir ou il appartiendra et se sont lesdits habitants soussignés, ceux le sachant faire ledit Robiet, François Arnaut et Barthélémy Chatenet massons, ont déclaré ne scavoir signer enquis

Signé : P. Guillot, G. Bernard,
Claude Rossigneux, J. Bannelier, Claude Monot
F. Blanchet, Georges Grangé, Pierre Charpiot

F. Finot, notaire

Controllé à St jean de Losne le quatorzième aoust
1708, receu quatre livres dix neuf sols les deux
Sols pour lui y compris signé : Huter

1674.

LA PRISE DE DOLE.

AU commencement de l'année 1668 le Roy avoit pris Dole en deux jours, mais les Eſpagnols s'eſtoient perſuadez que cette place n'avoit eſté priſe ſi facilement, qu'à cauſe que ſes fortifications eſtoient imparfaites. Ils en relevérent les remparts, y adjouſtérent des dehors conſidérables, & y mirent une groſſe garniſon. Tout cela n'empeſcha pas le Roy de l'attaquer. Les ennemis ſe défendirent avec beaucoup de valeur; mais le ſeptiéme jour de tranchée ouverte, une grande bréche déja faite au baſtion, & un fourneau preſt à le faire ſauter la nuit ſuivante, les firent reſoudre à capituler.

C'eſt le ſujet de cette médaille. On y voit le Roy à cheval, tenant un baſton de commandement, au haut duquel eſt une couronne murale. La légende, DOLA SEQUANORUM ITERUM CAPTA, ſignifie, *Dole en Franche-Comté priſe pour la ſeconde fois.* A l'exergue eſt la datte VI. JUNII M DC LXXIV. *le 6 de Juin 1674.*